

CONSEIL MUNICIPAL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 7 juillet 2026

L'an deux mil vingt-six, le 7 juillet à 19 heures, le Conseil Municipal de cette commune, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur le Maire, Romain MARTINEAU.

Date de la convocation : Le 3 juillet 2026

Etaient présents : Mme Elizabeth AZEVEDO, Mme Stéphanie DICHE, Mme Aurélie FANTINO, M. Rainier GOURMAUD, Mme Marie JUMEAU, M. Jérôme JUSSIAME, M. Romain MARTINEAU, Mme Orlane SAUTIER, M. Jean-Noël PAPUCHON, Mme Maryse RENAUD, M. Sébastien ROUIL, M. Éric SOULAT, M. Quentin THOMAS

Procuratior(s) : Mme Angélique ERNAULT a donné son pouvoir à Mme Aurélie FANTINO, Mme Séverine TRICHARD a donné son pouvoir à Mme Maryse RENAUD

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme Elizabeth AZEVEDO

Ouverture de séance : 19h00

Délibération N°39-2026 : Désignation des représentant à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLECT)

Monsieur le Maire expose que le rôle de la CLECT est d'évaluer la charge nette transférée pour chaque transfert de compétence entre les communes et la communauté de communes puis de produire un rapport qui est ensuite soumis à l'approbation des communes membres.

Vu le code Général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°CC20260430010 du 30 avril 2026 qui fixe le nombre de membres de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) à 47 soit un représentant par commune ;

Le Maire propose au Conseil Municipal, d'être le représentant de la commune au sein de la CLECT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DESIGNE** M. Romain MARTINEAU comme représentante à la Commission Locale d'évaluation des transferts de charges.

**Fait à Archigny,
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,
Romain MARTINEAU**

**La secrétaire de séance,
Elisabeth AZEVEDO**

